

## **Conditions générales applicables aux missions de traduction non littéraire**

Les présentes conditions générales lient toute personne physique ou entreprise (ci-après dénommés « client ») renvoyant une offre de services dûment signée et datée à Melle Joëlle Bouille, traductrice indépendante exerçant son activité sous le statut de micro-entrepreneur, ci-après dénommée la prestataire de services.

### **1° Estimation de prix et offre définitive**

Une estimation de prix pour une prestation de services peut être fournie au client dès le moment où les caractéristiques générales dudit service sont connues de la prestataire. Une telle estimation ne constitue en rien une offre et dépend entièrement de la validité de l'information fournie par le client concernant la prestation de services.

L'offre définitive de services est établie exclusivement après bonne réception et examen des documents à traduire dans leur intégralité ou le cas échéant d'un extrait comptant au minimum cinq pages pour chaque document et représentatif des travaux à réaliser.

Si la description des services faite par le client devait par trop diverger des caractéristiques réelles des travaux à réaliser, constatées après bonne réception des documents à traduire, les prix mentionnés dans l'offre définitive de services pourraient de la même manière diverger de ceux mentionnés dans une éventuelle estimation de prix.

### **2° Délais**

Le délai de réalisation des travaux indiqué dans l'offre définitive de services est incompressible après réception de ladite offre dûment datée et signée. Ce délai ne commence à courir qu'après bonne réception de l'intégralité des documents à traduire dans leur version définitive.

Une réduction du délai initialement prévu peut néanmoins être négociée entre les parties, compte tenu des possibilités de réalisation pratiques d'une telle réduction de délai dans le chef de la prestataire, et moyennant paiement d'un supplément pour « travaux urgents ».

La prestataire ne sera en aucun cas tenue pour responsable d'un quelconque retard dans la livraison, dû à la remise tardive ou fautive des originaux par le client, ou à la piètre qualité – linguistique ou autre – des documents à traduire.

### **3° Qualité du service et qualité des originaux**

La prestataire réalise les travaux demandés dans le respect des plus hautes exigences de qualité en vigueur et s'engage à la remise de traductions parfaitement dépourvues de la moindre erreur.

Néanmoins, ne pourront être considérées comme des erreurs dans le chef de la prestataire celles qui sont déjà présentes dans le document original, la seule et unique tâche de la prestataire étant bien de traduire ledit document, et ce en en restituant parfaitement le sens et les nuances.

À cette fin, tous les originaux devront être parfaitement lisibles et fournis sous le(s) format(s) prévu(s) dans l'offre définitive de services.

### **4° Modifications des originaux**

Toutes modifications, ajouts et/ou suppressions apportés aux originaux seront immédiatement communiqués à la prestataire avec l'indication claire des changements effectués. L'évaluation du coût et du temps nécessaire à la prise en compte de ces modifications s'effectuera sur base de la quantité et de la nature desdites modifications ainsi que du pourcentage des travaux déjà réalisés. Un avenant à l'offre définitive de services sera envoyé par la prestataire au client, indiquant l'accroissement éventuel du délai de réalisation et du coût engendré par ces modifications et n'entamera la prise en compte effective de celles-ci qu'après bonne réception de l'avenant à l'offre définitive de services dûment signé et daté par le client.

### **5° Limitation de responsabilité de la prestataire**

La prestataire n'est pas tenue à la restitution des originaux ni responsable de leur perte ou altération dans le chef du client. En cas

d'envoi de pièces uniques ou de valeur à la prestataire, il est de la responsabilité du client d'en conserver une copie.

Le client déclare être librement en possession des originaux et légalement en droit d'en faire usage et garantit que la traduction des originaux ainsi que leur publication, distribution, vente ou tout autre usage qu'il pourrait en être fait ne contreviennent d'aucune manière à la législation internationale en matière de droit d'auteur, marques déposées, brevets et licences ou aux droits de tierces parties.

### **6° Annulation de l'offre définitive de services**

Toute offre définitive de services possède une période de validité de dix jours ouvrables à dater de la date d'établissement de l'offre. Passé ce délai, l'offre définitive de service devient caduque.

En cas de manquement aux présentes conditions générales dans le chef du client, celui-ci sera réputé rompre le contrat. La prestataire se réserve alors le droit de contraindre le client au paiement d'une indemnité calculée sur base des travaux déjà réalisés au moment de la rupture et de conserver les documents traduits en guise de garantie jusqu'au paiement de l'intégralité des sommes dues.

Les parties ne seront en aucun cas tenues responsables d'une rupture de contrat résultant d'un cas de force majeure, de catastrophes naturelles ou de tout autre événement indépendant de leur volonté.

En cas d'annulation de contrat dans le chef de la prestataire, tous les originaux, ainsi que toutes les traductions déjà réalisées, seront remises au client.

### **7° Droits et licences**

Dans le cadre de missions de traduction non littéraire, tous droits afférents aux originaux et à leur traduction, ainsi que tous droits d'auteur, brevets et licences, informations technologiques et commerciales confidentielles sont et restent la propriété exclusive du client.

### **8° Garantie de confidentialité**

La nature des travaux à réaliser ainsi que toutes les informations fournies par le client à la prestataire sont traités dans la plus grande confidentialité. La prestataire s'abstiendra de divulguer la moindre de ces informations auprès de tierces parties, sans le consentement préalable du client.

Ladite garantie de confidentialité ne s'applique pas lorsque la prestataire se voit enjoindre de transmettre de telles informations aux autorités ou lorsque lesdites informations tombent dans le domaine public indépendamment de toute divulgation dans le chef de la prestataire.

### **9° Indemnisation**

Le client indemnise la prestataire de toutes pertes, dommages, coûts ou dépends, en ce inclus les frais légaux et indemnités de procédure, découlant de toute plainte ou action en justice concernant la contravention par le client aux déclarations et garanties contractuelles, et/ou la contravention par les documents à traduire à la législation en matière de droit d'auteur, marques déposées, brevets et licences ou tout autre droit.

### **10° Méthodes de paiement**

Le paiement des prestations de services s'effectue par virement bancaire, dans les 30 jours au plus de l'envoi de la facture correspondante, établie chaque fin de mois pour l'ensemble des prestations effectuées durant ce mois.

### **11° Juridiction compétente**

Les présentes conditions générales sont régies par la législation française, et les parties choisissent de commun accord de s'en référer au Tribunal de Commerce de Valenciennes.